



## Domaine des Cupidolls

# CONTRAT DE REMPLACEMENT D'UN CHAT ADULTE

### Vendeur :

LAMBERT Christel

Chatterie du Domaine des Cupidolls HK 20708247

Schoolstraat, 11

3890 KORTIJS (Belgique)

+32 486 70 45 28

[contact@ragdollcdc.com](mailto:contact@ragdollcdc.com)

[www.ragdollcdc.com](http://www.ragdollcdc.com)

### Acheteur :

Nom : ..... Prénom : .....

Chatterie : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : .....

Adresse électronique : .....@.....

### Description de l'animal : Chat

Nom : .....

Race : Ragdoll

Sexe : ..... Date de naissance :

Pelage (couleur- nature) : .....

Marque d'identification (micro chip) : .....

Date de la livraison : ...../...../.....

Destination : .....

Le chat est vacciné avec son rappel (typhus, Coryza) et vermifugé.

**Le passeport :** pour l'animal de compagnie fait partie de la vente et est livré avec l'animal.

**Pédigrée :** le pédigrée fait partie de la vente, est en demande à l'OFB club et sera envoyé par la poste dès la réception par l'éleveur.

**Prix :** d'achat comprenant tous les frais y compris les frais de l'identification et les frais de vaccination - .....-euros.

**Modalités de règlement :** Virement bancaire ou espèces avec accusé de réception.

**Acompte déjà versé :** .....-Euros **Reste dû à payer :** .....-Euros

Le paiement doit être effectué sur le compte bancaire ou en espèces **avant le départ** du chaton :

LAMBERT CHRISTEL

IBAN :

Nom de la Banque :

BIC :

**Livraison :** L'acheteur récupère le chat à ses propres frais.

Si l'acheteur ne respecte pas la date de la récupération de l'animal, un montant de 5 euros sera facturé pour chaque jour de retard, ce qui correspond au coût des soins quotidiens de l'animal.

Le vendeur a le droit de résilier le contrat si l'acheteur ne récupère pas l'animal dans un délai d'un mois suivant la date de la récupération prévue. Dans ce cas le vendeur garde l'acompte comme dédommagement.

### **Clause de réserve de propriété**

L'animal désigné sur le présent document restera la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts. A défaut du paiement intégral à l'échéance convenue, le vendeur conservera l'animal sus désigné, gardera les arrhes déjà versés et la vente sera résolue de plein droit.

Toutes arrhes versées pour la réservation d'un chat ne seront pas remboursées en cas d'annulation ou de désistement. Dans le cas du décès du chat **avant** l'acquisition de celui-ci, l'éleveur s'engage le « rembourser » dans un délai de 3 mois.



### **Art. 1 Santé et quarantaine**

- 1.1 L'éleveur garantit que le chat est en parfaite santé au moment de la cession : de plus, il assistera et conseillera l'acquéreur pour tout problème d'élevage ou domestique pouvant se poser à lui, et ce, dans la limite de ses compétences et de ses droits. L'acheteur examine l'animal lors de la réception.
- 1.2 L'acheteur s'engage de mettre le chat **en quarantaine** des autres animaux du foyer pendant **minimum 21 jours** à partir de la date de livraison.
- 1.3 L'acheteur s'engage à consulter le vétérinaire au plus vite en cas de la maladie de chat.
- 1.4 Le chat doit être vu par le vétérinaire minimum une fois par an pour le contrôle de santé et différents rappels de vaccination.
- 1.5 L'acheteur s'engage à donner quotidiennement des vitamines Ecuivite® féline et Feline Taurin® au chat pendant toute sa vie.
- 1.6 Le vendeur n'est pas responsable de l'apparition tardive de maladies associées au développement naturel ; la croissance, le changement en fonction de la race et caractéristiques de la couleur, les

défauts du corps pour le succès aux expositions et modifications génétiques. L'acheteur le reconnaît et le confirme par sa signature ci-dessous.

## **Art.2 Clause de reproduction**

- 2.1 L'acheteur s'engage à prendre en charge la stérilisation de l'animal et d'en fournir la preuve sous la forme d'un certificat délivré par le vétérinaire ayant opéré le chat.
- 2.2 Le vendeur prend en charge la stérilisation de l'animal.

BARRER LA MENTION INUTILE

## **Art.3 retour de l'animal au vendeur**

- 3.1 Pendant une semaine à partir de la livraison l'acheteur a le droit de réexpédier l'animal au vendeur à ses propres frais. Dans ce cas, le vendeur conserve un tiers du prix d'achat comme dédommagement et intérêts.
- 3.2 Avant de retourner l'animal, l'acheteur doit fournir un certificat vétérinaire pour les parasites et la muqueuse de la peau et des tests pour Giardia, l'Herpès, Calicivirus, FIV/Felv, qui ne devrait pas avoir plus de deux jours. Si l'animal est malade, le remboursement ne pourra être effectué.

## **Art.4 Droit à l'image**

- 4.1 L'acheteur s'engage à mentionner le nom complet du chat « ..... » sur toutes publications (photos, vidéos et documents).
- 4.2 L'acheteur s'engage à envoyer les photos du chat au vendeur minimum une fois par 6 mois.
- 4.3 Le vendeur se réserve le droit de publier les photos du chat faites par l'acheteur.

## **Art.5 Conventions particulières**

- 5.1 L'acquéreur est conscient de prendre possession d'un être vivant et, à ce titre, être soumis aux obligations de la loi relative à la maltraitance des animaux.
- 5.2 Le chat doit être élevé dans une atmosphère familiale, et non enfermé dans une cage ou un quelconque endroit clos, sauf évidemment pour un besoin d'isolation pour cause de maladie, ou d'une mise en quarantaine du chat par rapport aux autres animaux.
- 5.3 Un chat ne doit pas rester seul plus de 24h, sauf après avoir prévu un arrangement avec une personne responsable (amis, famille, garderie animalière, voisins) afin de le nourrir, l'abreuver, nettoyer et lui remplacer la litière.
- 5.4 Le chat ne doit jamais être dégriffé.
- 5.5 Le chat ne devra jamais être vendu à une animalerie.
- 5.6 Le chat ne devra jamais être abandonné.
- 5.7 Le vendeur se réserve le droit de visiter le lieu de vie du chat pour se rassurer des bonnes conditions de vie chez l'acheteur.
- 6.8 Le vendeur se réserve le droit de résilier le contrat et de récupérer le chat sans expliquer les raisons s'il présume que le chat pourrait être maltraité chez l'acheteur.

## **Art.6 Tribunal**

Seuls les tribunaux belges sont compétents en cas de litige.

Si l'acheteur ne respecte pas les conditions décrites dans le présent contrat, il s'engage à payer au vendeur 3 000.-euros comme dédommagement.

Par la signature, l'acheteur marque son accord pour tous les articles du présent contrat.

Fait à KORTIJS

Le ...../...../.....

Signature

Vendeur

Acheteur

« Lu et approuvé »



## RECOMMANDATIONS



- 🐾 Croquettes toujours à volonté. Remplir le bol de croquettes le matin puis, remplir au fur et à mesure de la consommation. La marque utilisée par la chatterie du domaine des Cupidolls: Royal Canin Babycat & Mother® et C-Pro-Food. Cette nourriture se présente sous la forme de croquettes, boîte et mousse Ce type de croquettes est conseillé jusqu'au 12e mois si pas de contre-indications d'un vétérinaire. Il ne faut pas oublier que la croissance d'un Ragdoll est lente donc il a besoin de la nourriture de chatons plus longtemps qu'un autre chat. L'eau fraîche accompagnera deux repas humides un matin et un soir
- 🐾 Tout changement de la nourriture doit se faire progressivement (changement 100% pendant minimum 3 semaines) pour ne pas déranger le système digestif du chaton.
- 🐾 Boîtes Royal Canin Instinctive® ou Almo Nature Kitten® également feront la joie de votre chaton, il a été élevé et sevré avec cette alimentation.
- 🐾 La règle est de toujours lui laisser les croquettes à volonté, de l'eau fraîche et un repas frais matin ou soir comme mentionné ci-dessus.
- 🐾 La litière employée est une litière agglomérante qui absorbe de grandes quantités d'urine, retient les mauvaises odeurs de façon impressionnante et dégage peu de poussières.
- 🐾 Le long poil du Ragdoll nécessite de le brosser minimum 1 fois par semaine.
- 🐾 Le laver une fois au changement de saison pour enlever au mieux le poil mort. Ne pas le laver avant 6 mois.
- 🐾 Pensez à le vermifuger 1 fois par mois avant ses 6 mois et puis au minimum 2 fois/an. Surtout s'il mange de la viande ou va chasser.
- 🐾 Les vermifuges utilisés par la chatterie du domaine des Cupidolls : CATMINTH®, MILBEMAX CHATON®, BRODLINE® , ADVOCATE®, DRONTAL®, PARAZIN®, MILBEMAX® utilisé une fois adulte. Mais penser à changer de molécule à chaque fois. En effet, les parasites s'habituent rapidement à un unique produit.
- 🐾 Attention aux boules d'aluminium et aux ficelles de poubelles, un accident est vite arrivé. Les portes et les fenêtres doivent être fermées ou protégées. Attention également quand elles sont en oscillo-battant !!!
- 🐾 Température du chat entre 38 et 39°C.
- 🐾 Surtout n'hésitez pas à me contacter pour quoi que ce soit...

Et n'oubliez jamais le principal : Câlin matin, midi et soir à volonté...

